

**19**  
SEPT.  
2024

SÉMINAIRE

# PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET TRANSFORMATION(S) DU DROIT

Chaire  
**RPNS**  
Régulation des plateformes  
numériques et souveraineté



Sous la direction scientifique de Maximilien LANNA, Titulaire de la Chaire Plateformes numériques et souveraineté, Professeur junior de droit public, Université de Lorraine/IRENEE

AMPHI AR06 - FACULTÉ DE DROIT DE NANCY  
INFORMATIONS ET INSCRIPTION OBLIGATOIRE (GRATUITE) SUR [IRENEE.UNIV-LORRAINE.FR](https://irenee.univ-lorraine.fr)

## SÉMINAIRE // PROGRAMME

### 14H30 **Introduction et mots d'accueil**

Laurent SEUROT, Directeur de l'IRENEE, Professeur de droit public, Université de Lorraine / IRENEE et Maximilien LANNA, Titulaire de la Chaire Plateformes numériques et souveraineté, Université de Lorraine / IRENEE

#### **Allocution d'ouverture**

Jacques CHEVALLIER, Professeur émérite de droit public, Paris Panthéon-Assas

### 15H00 **Plateformes numériques, droit souple et neutralité technologique**

Maximilien LANNA, Titulaire de la Chaire Plateformes numériques et souveraineté, Université de Lorraine / IRENEE

### 15H25 **Le pouvoir administratif des plateformes numériques**

Marie CIROTTEAU, Maître de Conférences, Université de Paris Nanterre / CRDP

### 15H50 **La compliance, nouveau modèle européen de régulation des plateformes numériques**

Antoine OUMEDJKANE, Maître de Conférences, Université de Lille / CRDP-ERPD

### 16H15 **Débats**

### 16H30 **Propos conclusifs**

Christophe FARDET, Professeur de droit public, Université de Lorraine / IRENEE

## PRÉSENTATION

Les plateformes numériques jouent un rôle perturbateur : en se développant dans de nombreux domaines (réseaux sociaux, tourisme, logement, commerce), celles-ci viennent profondément modifier certains équilibres. Surtout, les plateformes – et le numérique de manière plus générale – sont à l'origine de transformations profondes du droit.

La rapidité des évolutions technologiques, la complexité des dispositifs employés pour collecter et traiter des données ou encore, l'impossibilité de prévoir à l'avance l'apparition de nouveaux outils, ont entraîné des mutations du droit, à la fois dans sa forme mais également dans ses sources.

Les nouvelles technologies conduisent en effet à une technicité croissante du droit et favorisent, conformément aux mécanismes instaurés par différents textes européens, le développement d'une régulation co-construite par les différents acteurs du secteur. Surtout, qu'il s'agisse d'autorités administratives indépendantes ou d'agences, celles-ci ont progressivement acquis un rôle majeur, à côté du juge et du législateur.

Le séminaire de recherche organisé à la Faculté de droit de Nancy le 19 septembre 2024 entend proposer une réflexion sur l'état d'avancement de ces mutations et transformations. Celui-ci permettra notamment de s'interroger sur la pertinence des mécanismes utilisés (recours au droit souple et à l'autorégulation, principe de neutralité technologique, conformité, compliance) au regard des capacités d'action désormais détenues par les plus grandes plateformes numériques.

